SYNDICAT DES MOBILITÉS
PAYS BASQUE - ADOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 JUIN 2018

Titulaires présents		Excusés
ALZURI Emmanuel	HOURCADE Robert	CACHENAUT Bernard
BISAUTA Martine	KEHRIG COTTENÇON Chantal	CARPENTIER Vincent
BONNAMY Eric	LAFLAQUIERE Jean-Pierre	FOURNIER Jean-Louis
CHARRON Martine	LESPADE Jean-Marc	IRIGOYEN Jean-François
DAGORRET François	NARBAIS-JAUREGUY Eric (jusqu'au rapport n°17)	JUHEL Laurent
DARRIBEROUGE Louis	NEYS Philippe	VEUNAC Michel
ETCHEGARAY Jean-Pierre	NOUSBAUM Pierre-Marie	
ETCHEGARAY Jean-René	OLIVE Claude	
GONZALES Christian	PONS Yves	
HACALA Germaine	SALDUCCI Jean-Paul	
HIRIART-URRUTY Argitxu		

Suppléants présents mandatés par des titulaires

Titulaires excusés	Suppléants désignés
IBARLUCIA Michel	FOURQUET Guillaume
LASSERRE-DAVID Florence	GOURGUES Jean-Paul
MENDIBURU Paul	BETBEDER Lucien (jusqu'au rapport n°20)
VEUNAC Jacques	DUFAU Daniel

Procurations de titulaires excusés à des titulaires

Titulaires excusés	Titulaires désignés
BAUDRY Paul	OLIVE Claude
CARASCO Olivier	ETCHEGARAY Jean-René
SOROSTE Michel	SALDUCCI Jean-Paul
THEBAUD Marie-Ange	BISAUTA Martine

Secrétaire de Séance : Eric BONNAMY

OJ N°4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du budget 2017 est marquée par une forte hausse des dépenses, que ce soit par le changement de délégataire et de modalités financières du contrat de délégation, ou par le démarrage des travaux du Trambus. en parallèle d'une forte hausse des recettes qui permet à la capacité d'autofinancement (CAF) d'afficher un niveau équivalent à celle de 2016 et donc, d'assurer le financement de dépenses d'équipement sans nécessité de recourir à l'emprunt.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chap		CA 2016	Total voté 2017	CA 2017	Taux réalisation	Evolution 2016/2017
011	Charges à caractère général	430 239,09	748 041,00	382 274,19	51,10%	-11,15%
012	Charges de personnel	454 858,03	617 900,00	616 458,78	99,77%	35,53%
014	Atténuations de produits	69 565,57	660 000,00	80 145,56	12,14%	15,21%
65	Autres charges de gestion courante	19 215 922,22	25 709 303,00	25 309 625,77	98,45%	31,71%
66	Charges financières	147 679,70	117 615,00	83 242,05	70,78%	-43,63%
67	Charges exceptionnelles	8 318,35	25 540,00	5 785,96	22,65%	-30,44%
022	Dépenses imprévues	0,00	552 676,00	0,00		
Dépenses réelles		**20 326 582,96**	**28 431 075,00**	**26 477 532,31**	**93,13%**	**30,26%**
023	Virement à la section d'investissement		4 675 419,00			
042	Opérations d'ordre entre sections	3 970 327,07	3 034 939,00	3 036 416,20	100,05%	-23,52%
Dépenses d'ordre		**3 970 327,07**	**7 710 358,00**	**3 036 416,20**	**39,38%**	**-23,52%**
Total Dépenses de Fonctionnement		**24 296 910,03**	**36 141 433,00**	**29 513 948,51**	**81,66%**	**21,47%**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 26,4 M€, et sont en hausse (+30% / +6,15 M€) par rapport à 2016, avec un taux de réalisation de 93%.

Les charges à caractère général (chap. 011) diminuent de 11% à 382 k€, avec notamment les contrats de prestation de services (-91,6 k€), les études et recherches (+22,3 k€) avec le PDE d'Estia à Izarbel, et les frais de communication (+ 25 k€).

L'augmentation la plus nette (+35%, soit +161,6 k€) concerne **les charges de personnel** (chapitre 012), qui correspondent au remboursement des personnels mis à disposition par la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Ces charges augmentent en raison de recrutements liés au projet Trambus.
Le chapitre des **atténuations de produits** (chap. 014) correspondant aux remboursements de Versement Transport aux entreprises ayant trop versé, a augmenté de 15% en passant à 80 k€.

Les autres charges de gestion courante (chap. 65) augmentent nettement elles aussi à 25,3 M€ (+31,7% soit +6 M€), ce qui s'explique par le changement de délégataire et de modalités financières. Auparavant, un forfait « dépenses – recettes » était versé au délégataire, dorénavant le syndicat verse un forfait égal aux dépenses et le délégataire reverse toutes les recettes commerciales. Ainsi, la principale charge du Syndicat, à savoir la contribution forfaitaire versée au délégataire, s'est élevée à 24,23 M€ (soit +41%/ +7 M€) mais en parallèle les autres charges d'exploitation ont nettement baissé : le coût du transport scolaire (740 k€, soit -55%), la gestion du transport scolaire par le délégataire (26 k€, soit -75%), le PassUhabia (73,4 k€, soit -11 %), les contrôles qualité (22 k€, soit -73%).
On compte également dans ce chapitre les indemnités aux élus (44,58 k€, soit +6,1%) et à la subvention à l'AUDAP (stable à 60 k€).

Les charges financières (chapitre 66) diminuent à 83,2 k€, suivant en cela l'évolution de l'encours de la dette.

Sont comptabilisées en dépenses d'ordre les dotations aux amortissements des immobilisations (3 M€).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chap		CA 2016	Total voté 2017	CA 2017	Taux réalisation	Evolution 2016/2017
70	Produits des services	0,00	3 746 549,00	3 996 530,96	106,67%	100,00%
73	Impôts et taxes	23 354 556,00	23 757 826,00	24 542 001,94	103,30%	5,08%
74	Dotations et participations	7 721 280,78	7 410 017,00	7 211 220,87	97,32%	-6,61%
75	Autres produits de gestion courante	12 394,63	110 000,00	116 171,56	105,61%	837,27%
76	Produits financiers	2 075,90	0,00	0,00		-100,00%
77	Produits exceptionnel	54 131,46	12 000,00	13 477,20	112,31%	-75,10%
78	Reprise sur provisions	0,00	1 105 041,00	1 105 041,47	100,00%	100,00%
	Recettes réelles	**31 144 438,77**	**36 141 433,00**	**36 984 444,00**	**102,33%**	**18,75%**
042	Opérations d'ordre entre sections	1 529 621,72	0,00	0,00		-100,00%
	Recettes d'ordre	**1 529 621,72**	**0,00**	**0,00**		**-100,00%**
Total Recettes de Fonctionnement		**32 674 060,49**	**36 141 433,00**	**36 984 444,00**	**102,33%**	**13,19%**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 36,9 M€ et augmentent de 18,7%, soit +5,8 M€ avec un taux de réalisation de 102%.

Comme vu précédemment, le chapitre 70 des **produits des services** est crédité pour la première fois en 2017, avec les recettes commerciales reversées par le délégataire (3,99 M€). A noter que les recettes dépassent de 265 k€ le montant des recettes contractuelles budgétisées, ce qui a donné lieu début 2018 à un partage des recettes entre le Syndicat et le délégataire.

Le chapitre 73 des **Impôts et taxes** correspondant au Versement Transport augmente de 5%, soit +1,18 M€ avec un taux de réalisation de 103%, du fait de la reprise économique.

Le chapitre 74 des **dotations et participations** diminue de 6,6% (- 510 k€). La plus forte diminution concerne la participation des communes et des départements au financement du transport scolaire pour 88 k€ (soit -84%, -475 k€), qui correspondent au 1er trimestre 2017 et à la fin du contrat avec Transdev. En effet, à partir du 1er avril 2017 et du nouveau contrat de DSP, le coût du transport scolaire par abonné sur lequel étaient basées les participations, est pris en compte dans le forfait de charges. De même, les participations des familles sont inclues dans les recettes commerciales (chap. 70) dès le 1er avril, ce qui explique leur baisse de 68% à 99 k€. A ces participations, est ajoutée la Dotation Générale de Décentralisation perçue de l'Etat au titre du financement des transports scolaires (fixe depuis 2009 à 814 k€).
Sont comptabilisées également dans ce chapitre les participations des communes, de l'Agglomération et du Centre Hospitalier aux navettes, en augmentation à 1,24 M€ (+9,4% / +106,5 k€). Quant aux contributions des collectivités membres au fonctionnement du SMPBA, elles s'élèvent à 4,62 M€ (soit -5%, -251,6 k€), cette baisse étant due à l'assujettissement de ces participations à la TVA dès le 1er avril 2017.

Les autres produits de gestion courante (chap. 75) augmentent très fortement à 116 k€ (+837%), en raison là aussi du changement de modalités financières de la nouvelle Délégation de Services Publics. Le délégataire verse au Syndicat des redevances pour occupation du domaine public et pour frais de contrôle.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent à une subvention de l'ADEME pour le poste de Conseil en mobilité, ainsi que des cessions de bus pour ferraillage.

A noter enfin, au chapitre 78 une **reprise sur provision** de 1,1 M€, les risques liés à un contentieux sur le versement transport étant levés.

3. EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Globalement, opérations réelles plus opérations d'ordre, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 7 470 495,49 €.
La capacité d'autofinancement (CAF) est en très légère baisse (-2,87%, -0,31 M€) et atteint 10,5 M€, soit un niveau très important équivalant à 28,4% des recettes réelles de fonctionnement.

	CA 2016	Total voté 2017	CA 2017	Taux réalisation	Evolution 2016/2017
CAF (épargne brute)	**10 817 856**	**8 263 034**	**10 506 912**	**127,16%**	**- 2,87%**

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

chap		CA 2016	Total voté 2017	CA 2017	Taux réalisation	RAR 2017
16	Emprunt et dette	992 872,91	1 005 500,00	1 005 217,60	99,97%	0,00
20	Immobilisations incorporelles	222 423,52	1 170 085,00	5 450,00	0,47%	95 000,00
204	Subventions d'investissement	30 655,93	370 689,00	336 388,03	90,75%	23 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 112 896,14	7 984 875,00	1 757 140,99	22,01%	2 512 710,00
23	Immobilisations en cours (hors TCSP)	529 105,81	1 701 192,00	1 618 009,19	95,11%	582 926,00
23	TCSP	1 165 336,07	22 584 000,00	10 216 736,58	45,24%	0,00
020	Dépenses imprévues		500 000,00			
	Dépenses réelles	**8 053 290,38**	**35 316 341,00**	**14 938 942,39**	**42,30%**	**3 213 636,00**
040	Opérations d'ordre entre sections	1 529 621,72				
041	Opérations d'ordre patrimoniales	1 102 155,93	1 074 893,00	606 647,92	56,44%	
	Dépenses d'ordre	**2 631 777,65**	**1 074 893,00**	**606 647,92**	**56,44%**	**0,00**
	Total Dépenses d'Investissement	**10 685 068,03**	**36 391 234,00**	**15 545 590,31**	**42,72%**	**3 213 636,00**

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 14,9 M€.

Le remboursement du capital de la dette (chap. 16) s'établit à 1 M€ en 2017 contre 992 k€ en 2016. Aucun emprunt nouveau n'ayant été souscrit en 2017, l'encours de dette diminue de 3,39 M€ au 31 décembre 2016 à 2,39 M€ fin 2017. Le ratio de capacité de désendettement (encours de dette sur capacité d'autofinancement) s'établit désormais à moins de 3 mois (0,23), traduisant un très faible endettement du Syndicat.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 13,93 M€, dont 2 M€ pour le réseau de transports urbains (chapitres 20, 204 et 21) avec notamment:

- Des subventions versées aux communes pour la mise en accessibilité aux arrêts (119,5 k€),
- Des investissements pour le changement du système billettique dans le cadre d'une autorisation de programme (221 k€),
- L'achat de 100 vélos à assistance électrique (70 k€),
- et surtout l'acquisition de 6 nouveaux véhicules standards avec leurs équipements (livrées, SAE, vidéosurveillance et radios) pour 1,4 M€.

Concernant le chapitre 23 (immobilisations en cours), les travaux et études de voirie se sont élevés à 421 k€ dont 357 k€ pour la création d'un couloir entre Maignon et Girouette et les avances sur commandes (correspondant à l'achat des 6 véhicules et à la billettique) à 228,7 k€.

Les investissements liés au projet Tram'bus (10,21 M€) ont très fortement augmenté en 2017 avec le démarrage des travaux de la ligne 1, qui représentent 9,78 M€ (dont 718 k€ de Maîtrise d'œuvre, 8,73 M€ de travaux et 209 k€ de communication). La ligne 2 quant à elle, représente 436 k€, dont essentiellement de la Maîtrise d'œuvre (380 k€) et de la communication (56 k€).

2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

chap		CA 2016	Total voté 2017	CA 2017	Taux réalisation	RAR 2017
1068	Excédent de fonctionnement reporté	5 581 318,57	8 377 151,00	8 377 150,46	100,00%	0
10222	FCTVA	0,00	15 560,00	0,00	0,00%	0
024	Produits des cessions	0,00	2 500,00	0,00	0,00%	0
13	Subventions	1 610 474,05	6 648 341,00	2 241 519,74	33,72%	0
16	Emprunts d'équilibre					
23	TVA TCSP	0,00	928 145,00	0,00	0,00%	0
27	Autres immobilisations financières	820 112,67	913 143,00	565 843,89	61,97%	0
Recettes réelles		**8 011 905,29**	**16 884 840,00**	**11 184 514,09**	**66,24%**	**0,00**
021	Virement de la section de fonctiont	0,00	4 675 419,00	0,00	0,00%	0,00
040	Opérations d'ordre - Amortissement	3 970 327,07	3 034 939,00	3 036 416,20	100,05%	0,00
041	Opérations d'ordre patrimoniales	1 102 155,93	1 074 893,00	614 808,71	57,20%	0,00
Recettes d'ordre		**5 072 483,00**	**8 785 251,00**	**3 651 224,91**	**41,56%**	**0,00**
001	Résultat d'investissement reporté	8 321 822,96	10 721 143,00	10 721 143,22	100,00%	0
Total Recettes d'Investissement		**21 406 211,25**	**36 391 234,00**	**25 556 882,22**	**70,23%**	**0,00**

SYNDICAT DES MOBILITÉS
PAYS BASQUE - ADOUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Outre le résultat d'investissement reporté de 2016 (10,72 M€) et l'excédent de fonctionnement 2016 capitalisé (8,37 M€), les recettes réelles correspondent aux versements de subventions de la CAPB et du Conseil Départemental 64 pour le projet Tram'bus (2,24 M€) d'une part, et à la récupération par le biais de l'ancien délégataire de la TVA acquittée sur les investissements mis à disposition fin 2016/début 2017 (565 k€) d'autre part.

Conformément aux prévisions, et grâce à un important autofinancement, aucun emprunt n'a été mobilisé sur l'exercice.

Les recettes d'ordre correspondent à l'amortissement des immobilisations (3 M€) et aux opérations patrimoniales (614 k€).

3. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'investissement de l'exercice est positif de 10 011 291,91 €.

En tenant compte des restes à réaliser (3,21 M€ en dépenses), le solde d'investissement s'élève à +6 797 655,91 €, ce qui conduit à un résultat global, toutes sections confondues, de +14 268 151,40 €.

Conformément à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales, après avoir porté à la connaissance de l'assemblée les résultats et les éléments significatifs du compte administratif 2017, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Nota : En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président, ordonnateur de la collectivité, ne peut pas présider la séance de l'assemblée au cours de laquelle est présenté son compte administratif, ni participer au vote sauf lorsque le compte administratif débattu relève exclusivement des opérations effectuées par un précédent président, il n'y a pas lieu d'élire un président spécial de séance, celle-ci pouvant être présidée par le président actuellement en fonction.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
De Bayonne le 22 JUIN 2018
Affiché le 22 JUIN 2018

Le Président,

Claude OLIVE

SYNDICAT DES MOBILITES PAYS BASQUE-ADOUR
Tel : 05 59 44 74 88 – Fax : 05 59 44 72 99

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 22/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/06/2018